

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 29
Séance du mardi 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, , PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Simon PAOLI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 10 mai 2023

Date d'exécution : 22 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2023-01

Le président rappelle que par délibérations N° 2021-09 et 2021-10 en date du 05 février 2021, le conseil municipal a autorisé la souscription de deux prêts relais auprès de la CEPAC et du CRCA d'un montant respectif de 500 000 € pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

Il expose au conseil que lors de la confection du budget de la commune pour 2023, les emprunts dont il s'agit n'ont pu être correctement reportés à l'annexe IV-B1.2 (Etat de la dette – Répartition par nature) du document budgétaire.

Il indique qu'il convient dès lors de corriger cette annexe afin d'intégrer notamment l'annuité du remboursement du prêt consenti par le CRCA ; que cette correction a pour effet d'établir le montant de la dépense inscrite en investissement à l'article 1641 (Emprunts et dettes assimilées) à 732 451, 31€ au lieu de 232 541, 31 € et que la somme portée au compte 1641 lors du vote du budget 2023, soit 740 000 € doit donc être réduite de 7 548, 69 € afin d'être mise en cohérence avec la donnée apparaissant à l'annexe IV-B1.2 rectifiée, soit 732 451, 31€ ($740\,000 - 7\,548,69 = 732\,451,31$).

C'est l'objet de la décision budgétaire modificative N° 2023-01 qui est proposée à l'approbation du conseil municipal.

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la délibération budgétaire modificative N° 2023-01.

Délibération n° 2023 – 29 : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2023-01

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,